

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

RÈGLEMENT NUMÉRO 525

RÈGLEMENT NUMÉRO 525 RELATIF À L'IMPOSITION DE TAXES
POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **15 JANVIER 2024**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 525 RELATIF À L'IMPOSITION DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement 525* au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


DONNÉ à KINNEAR'S MILLS ce 16 JANVIER 2024.


Alexandra Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Alexandra Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 525* à l'intérieur et l'extérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site web de la municipalité de Kinnear's Mills, le **16 janvier 2024**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 janvier 2024.


Alexandra Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière